

CHANO IN N° 009

MINISTRE DU PETROLE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES
DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES
JURIDIQUES ET FISCALES



Libreville, le 05 JAN. 2024

00050 /MP/SG/DGH/DAEJF



Le Directeur Général des Hydrocarbures

à

Monsieur le Directeur Général
Addax Petroleum Oil & Gas Gabon
BP: 452 Port Gentil

Refu le gbl/ra

Objet : *Votre relance sur la demande d'ouverture des négociations relatives au CEPP dinonga Irondu*

Monsieur le Directeur Général,

Nous accusons réception de votre correspondance référencée n°Sinopec-Apogg-DG-01-24-003 du 4 janvier 2024, par laquelle vous nous réitérez votre désir d'ouvrir, dans les meilleurs délais, les négociations sur les champs de Tsiengu et d'Obangué dont les Autorisations Exclusives de Développement de Production expirent le 11 mars 2024.

En retour et faisant suite à notre correspondance référencée 00034/MP/SG/DGH/DAEJF du 5 janvier 2024, nous vous rappelons que les autorisations exclusives sus évoquées ont été établies et délivrées à votre société pour une durée de dix (10) ans non renouvelables. Au terme de cette période de 10 ans, les champs de Tsiengu et d'Obangué reviennent dans le domaine privé de l'Etat.

Eu égard à ce qui précède, nous vous demandons à nouveau de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le retour dans le domaine privé de l'Etat de l'ensemble des champs régis par le CEPP « Dinonga Irondu n°G5-118 » au soir du 11 mars prochain.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.

E. Ndong Nguema

Ernest NDONG NGUEMA



Copie : Monsieur le Ministre

